

# De l'autre côté de l'Afrique

## La veille agricole

N°1/2021 du 04/01/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



## COVID-19

- **Zone AEOI – Diminution constante du nombre de cas.** Après - 52 % la semaine dernière, l'évolution du nombre de nouveaux cas hebdomadaires dans la zone AEOI diminue à nouveau cette semaine et atteint un point bas depuis septembre 2020 (+ 7 399 contre + 9 090 la semaine passée, soit - 9 %), alors que le nombre de nouveaux cas reste relativement stable dans le monde. Le nombre de nouveaux cas hebdomadaires au Kenya diminue pour la 3<sup>ème</sup> semaine consécutive (+ 835 contre +1 692 et + 3 846) et atteint son plus bas niveau depuis la semaine du 8/06/20 au 15/06/20 (+ 827). Au Rwanda par contre, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires atteint + 750, contre + 585 la semaine passée, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis la dernière semaine d'août.
- **Kenya – Commande de 24 millions de doses de vaccins pour 2021.** Mi-décembre, les autorités kényanes auraient passé commande pour 24 millions de doses à GAVI, l'Alliance mondiale pour les vaccins. Le coût de l'opération devrait représenter un total d'environ 90 M€ en partie financé par la Banque Mondiale, la fondation Bill and Melinda Gates ou les dons de plusieurs pays. A ce stade, aucune précision n'est disponible quant aux sociétés qui fourniront les vaccins. Le Kenya prévoirait de vacciner en premier lieu 20% de la population correspondant en priorité aux travailleurs de première ligne, aux personnes vulnérables et aux personnes âgées.
- **Kenya – Plus d'1,8 million d'emplois créés entre juillet et septembre 2020.** Soutenu par la reprise des activités après la levée d'une partie des mesures de restriction en juillet, le Bureau National des Statistiques du Kenya (KNBS) estime que le nombre de personnes en emploi était passé de 15,9 à 17,7 millions, créant ainsi 1,8 million d'emploi en 3 mois, compensant pour partie les pertes d'emploi observées depuis le début d'année.
- **Madagascar – Près d'1,4 million de personnes passées en-dessous du seuil de pauvreté en 2020.** Au cours du premier semestre 2020, 64% des ménages ont signalé une perte de revenus et 97% des entreprises une baisse de la demande de leurs produits et services. Avec une récession comparable à la crise politique de 2009 (-4,2% du PIB en 2020), la Banque Mondiale estime que près d'1,4 million de personnes (sur les 27,7 millions d'habitants que compte l'île) serait passé dans l'extrême pauvreté (soit moins d'1,9 USD/jour) en 2020. Cette évolution porterait le taux de pauvreté à 77,4%, soit le niveau le plus élevé depuis 2012. Les effets économiques de la pandémie continueront de se faire sentir en 2021, mais la croissance devrait se redresser graduellement pour atteindre 2 % en 2021, et 5,8 % en 2022. Le retour à une croissance durable devra s'appuyer nécessairement sur l'amélioration de la productivité du secteur agricole et le renforcement de la sécurité alimentaire.

## Points notables d'actualité générale

- **Afrique de l'Est, Kenya – Retour des criquets pèlerins au Kenya.** Si près de 1,5 millions d'ha ont été traités en 2020 et ont permis de préserver 2,7 millions de tonnes de récoltes, l'invasion de criquets pèlerins se poursuit en Afrique de l'Est. Fin 2020, un an jour pour jour après leur première arrivée au Kenya, des essaims venus d'Ethiopie et de Somalie ont refait leur apparition au Kenya (Turkana et Nord-Est du Pays). La situation est cependant incomparable à celle de l'année dernière à la même époque. S'il est difficile de comparer quantitativement le nombre de criquets présents fin 2020 par rapport à fin 2019, il est certain que les traitements réalisés sur le dernier trimestre 2020 ont limité l'ampleur des essaims. La lutte s'est par ailleurs considérablement organisée depuis l'année dernière sous l'impulsion de la FAO et la mobilisation des bailleurs internationaux. Le 16 décembre, la FAO a publié une nouvelle révision de l'appel à contribution et porte les besoins de crédits à 38,8 MUSD pour le premier semestre 2021.
- **Ethiopie – Obligation de publication des prêts accordés par les banques commerciales en contrepartie des collatéraux mobiliers : un appui au secteur agricole.** La Banque centrale exige depuis fin novembre que l'ensemble des 17 banques commerciales soumettent un rapport trimestriel et annuel indiquant le montant des prêts et avances approuvés et distribués en contrepartie de collatéraux en biens mobiliers. Cette nouvelle directive s'inscrit dans la stratégie gouvernementale visant à favoriser l'accès au crédit tout en assouplissant les exigences en matière de contreparties. Ainsi, depuis février 2020, les banques commerciales peuvent consentir des prêts contre un collatéral qui n'est plus uniquement un actif immobilier. Mi-septembre, la banque centrale avait publié une directive similaire permettant aux banques commerciales d'accepter comme collatéral des produits agricoles, du bétail, des instruments financiers et des brevets afin d'approuver les prêts. Les banques ont désormais l'obligation d'allouer au moins 5% de prêts à des entités du secteur agricole (individus, coopératives, entreprises, etc.). En cas de non respect de cet objectif, la cible sera portée à 10% l'année suivante. Sur les dernières années, moins de 10% des prêts accordés en Ethiopie portaient sur le secteur agricole, loin de la cible de 30 à 40%.
- **Soudan – Retrait du Soudan de la Liste américaine des Etats soutenant le terrorisme.** L'Ambassade des Etats-Unis à Khartoum a annoncé le 14 décembre la signature par le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo d'une notification indiquant le retrait du Soudan de la liste des Etats soutenant le terrorisme. Ce retrait sera effectif après publication au journal officiel américain (Federal Register). Le 23 octobre, le Président américain avait officiellement saisi le congrès américain du retrait du Soudan de cette liste suite à l'engagement par les autorités soudanaises à transférer un montant de 335 MUSD correspondant aux compensations des victimes des attentats des Ambassades américaines à Nairobi et Dar Es Salaam de 1998. Le congrès américain disposait de 45 jours pour s'opposer à la décision. Le Soudan figurait sur cette liste depuis 1993.
- **Soudan – Paquet d'aide américain incluant un volet législatif et économique.** Le 21 décembre, le Congrès est parvenu à un accord sur un projet de loi rétablissant l'immunité souveraine du Soudan. En plus du prêt relais de 1,0 Md USD pour l'apurement de ses arriérés vis-à-vis de la Banque Mondiale, le Soudan bénéficiera également de 1,1 Md USD de soutien des Etats-Unis. Le 22 décembre, le Secrétaire d'Etat américain a publié une décision annulant les restrictions d'entrée aux Etats-Unis des responsables civils et militaires soudanais. Afin de lancer la mise en œuvre de ce paquet économique, le Secrétaire au Trésor américain est attendu le 6 janvier à Khartoum.
- **Sud-Soudan – La famine pourrait toucher 7,5 millions de personnes.** Les importantes pluies survenues depuis l'été 2020 au Soudan du Sud ont affecté plus d'un million de fermiers. Dans son rapport publié le 24 décembre 2020, l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) indique que la réduction conséquente des rendements agricoles pourrait placer un tiers de la population sud-soudanaise en besoin d'assistance humanitaire en 2021 et que 4,1 millions d'enfants pourraient nécessiter une assistance alimentaire en 2021.

- **Madagascar – La Banque mondiale approuve un don de 100 MUSD contre la malnutrition dans le sud.** La Banque mondiale approuve un don de 100 MUSD contre la malnutrition dans le sud de l'île. Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé le 10 décembre dernier un don de 100 MUSD pour améliorer l'accès aux infrastructures de base et aux moyens de subsistance et renforcer la gouvernance locale dans le sud de Madagascar, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes. Le projet, appelé MIONJO (« se lever » en malgache) couvrira les trois régions du sud de Madagascar, à savoir Anosy, Androy et Atsimo-Andrefana.
- **Maurice – Une baisse de 75% du tourisme par rapport à 2019.** L'institut Statistics Mauritius a publié fin décembre les données relatives au tourisme. Si le nombre de touristes arrivant dans l'île a connu une augmentation au cours des deux derniers mois en passant de 400 à 1200 entre septembre et novembre, la baisse est de 75 % sur les onze premiers mois de l'année par rapport à 2019. Il y avait eu, entre janvier et novembre 2019, 1 231 390 touristes contre 307 938 durant la même période de 2020.

## Actualités agricoles

---

- **Zone AEOI – L'ARC déploie une assurance contre les risques climatiques.** L'African Risk Capacity (ARC), institution spécialisée de l'Union africaine, vient de lancer une nouvelle police d'assurance contre les phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse, cyclones) à destination des pays d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien. Chaque année, la région est touchée par des épisodes de sécheresse et plus d'une dizaine de cyclones tropicaux. Particulièrement adaptée à des pays tels que Madagascar, les Comores, l'île Maurice, les Seychelles ou la Tanzanie, cette nouvelle offre permettra aux Etats membres de l'ARC de mieux anticiper et de gérer les événements météorologiques extrêmes tout en s'assurant de l'atténuation des impacts sur les populations. En 2020, plus de 2 M€ ont été versés à Madagascar pour un épisode de sécheresse.
- **Kenya – Le secteur floricole va mieux, mais n'a pas retrouvé son niveau de production pré-COVID.** Une enquête de la Banque Centrale du Kenya (CBK) réalisée fin 2020 auprès de plusieurs fermes florales a montré que leur production serait passée de 61 % en mars à 88 % en novembre (en prenant le mois de février 2020 comme référence). Cette enquête révèle également que l'emploi serait passé de 69 % en avril à 87 % en novembre, tandis que les exportations seraient passées de 53% en avril à 83% en novembre. Ces chiffres n'ont pas valeur de statistiques sectorielles mais donnent une idée de la tendance nationale. Selon le Conseil Floricole Kenyan (KFC), un rebond de l'activité devrait être constaté d'ici juin 2021 en comptant notamment sur la reprise des marchés européens. Fin 2020, la mobilisation d'Union Fleurs et de l'association néerlandaise des ventes aux enchères de fleurs (VBN) a par ailleurs permis de mobiliser une enveloppe de 1,6 M€ (issu du fonds d'urgence de 10 M€ de l'UE) pour financer une campagne de promotion des fleurs en Europe, en visant notamment les marchés français et allemands.
- **Tanzanie – Renouvellement de tous les ministres en charge des sujets agricoles et forestiers.** Comme suite à la réélection du Président John Magufuli, le nouveau gouvernement compte désormais 23 ministres, dont 10 nouveaux visages. Parmi les nouveaux entrants, notons le ministre de l'agriculture (Hon. Adolf Faustine Mkenda), le ministre de l'élevage et de la pêche (Hon. Mashimba Mashauri Ndaki), le ministre des ressources naturelles et du tourisme, en charge des questions forestières (Hon. Damas Daniel Ndumbaro) et le ministre en charge de l'eau et de l'irrigation (Hon. Jumaa Hamidu Aweso).
- **Tanzanie – La Tanzanie envisage d'acheter 4 nouveaux bateaux de pêche à positionner dans l'Océan Indien.** L'objectif de cette acquisition serait d'améliorer les performances de la pêche hauturière et de participer à la lutte contre la pêche illégale dans la région. Le ministère tanzanien de la pêche considère que cette valorisation de la flotte pourrait créer environ 45000 emplois, au profit des jeunes en particulier. Des consignes devraient être données aux conseils régionaux et aux banques pour faciliter l'accès aux prêts bancaires des pêcheurs et permettre ainsi l'acquisition de meilleurs équipements.

- **Rwanda – Lancement d'une composante dédiée aux agriculteurs au sein de la Banque Rwandaise de Développement (BRD).** L'agriculture au Rwanda emploie 70 % de la population et pèse 30 % du PIB, mais moins de 6 % des prêts commerciaux lui sont alloués. Partant de ce constat, le Ministère de l'Agriculture plaide, depuis mars 2020, en faveur de la création d'une banque dédiée, afin de relever le défi du manque d'accès aux financements dans le secteur. Le ministre de l'Economie et de la planification économique, à l'occasion de la présentation au Parlement de l'état de l'économie et du budget dans le rapport T1 2020/2021, a confirmé l'ouverture prochaine de solutions de financement dédiées aux agriculteurs, dans le cadre d'un programme spécial de la BRD, afin de réduire les risques liés à ce secteur.
- **Maurice – Lancement du programme Ecofish.** Le 9 décembre, le ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international mauricien a lancé le « programme de contribution des pêcheries durables à l'économie bleue de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de la région de l'océan Indien » ou Ecofish. Financé à hauteur de 28 M€ par l'UE, il vise à faciliter la mise en place de politiques de gestion durable de la pêche dans les îles de l'océan Indien (pêche maritime), et renforcer les efforts conjoints déployés dans la protection des ressources halieutiques contre la pêche illégale. Il est notamment mis en œuvre par la Commission de l'Océan indien (COI) en partenariat avec le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA).

## Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Afrique – Lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).** La ZLECAf a été officiellement lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle a pour objectif de renforcer l'intégration économique du continent grâce à un marché unique libéralisé de 1,3 Milliard d'habitants. La première étape consiste en l'élimination progressive (sur 5 à 10 ans) des barrières tarifaires et non-tarifaires pour 90 % des biens échangés. Selon la Commission économique pour l'Afrique, d'ici 2040, la ZLECAf permettrait un accroissement des exportations industrielles intra-africaines de 25 à 30 %, soit 36 à 43 Mds USD. En outre, selon la BafD, le PIB du continent (3 Mds USD) pourrait atteindre 16 Mds USD d'ici 2060. Toutefois, les nombreuses négociations en cours jusqu'à fin 2021 et le faible nombre d'États ayant déposé leurs instruments de ratification (34 pays sur 54) empêchent la mise en place effective de cette zone.
- **Zone CAE – Signature d'un protocole d'accord entre le ColeACP et la CAE.** Dans le cadre de son soutien à un secteur horticole compétitif et durable dans la région Afrique de l'Est, le ColeACP – réseau d'entreprises, d'organisations professionnelles et d'experts engagés en faveur d'une agriculture inclusive et durable – a signé fin 2020 un protocole d'accord avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). L'accord facilitera la mise en œuvre de synergies dans plusieurs domaines clés liés aux systèmes SPS (gouvernance, processus opérationnels, gestion des compétences, communication entre les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) et les organisations professionnelles, etc.). Le protocole d'accord vise également à renforcer la plateforme Fruits et Légumes de la CAE (EAFVP) en améliorant les conditions d'investissement et l'accès à des solutions financières appropriées pour les PME (collaborations ciblées avec des intermédiaires financiers et des investisseurs dans les États membres de la CAE).
- **Kenya, Afrique – Twiga Foods se lance à la conquête de l'Afrique de l'Est de l'Ouest début 2021.** Twiga Foods, le distributeur kenyan de produits alimentaires, envisage de se développer en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest à compter de 2021. Dans le cadre de cette expansion, la compagnie compte notamment s'implanter au Kenya au-delà de Nairobi (Eldoret, Nakuru, etc.), en Tanzanie, en Ouganda et au Rwanda, mais également en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria. Twiga Foods dispose notamment d'une plateforme numérique de commandes et achemine les produits alimentaires (fruits et légumes, farine, sucre, huile, etc.) vers les commerçants du secteur informel grâce à une flotte de véhicules adaptés. Au Kenya, Twiga Foods s'appuie désormais sur un réseau de plus de 20 000 fournisseurs et livre quotidiennement près de 300 tonnes de produits alimentaires à plus de 50 000 vendeurs informels. L'entreprise Twiga Foods, fondée en 2014, est soutenue depuis 2019 par la société française d'investissement Creadev qui participe à son capital et à son développement.

- **Soudan – Don de 72 MUSD par la Chine pour la construction d'un abattoir.** La Chine a accordé un don de 458,7 MCNY (72 MUSD) au Soudan pour la construction d'un abattoir dans l'ouest de la ville d'Omdurman. La capacité d'abattage prévue de ce projet est de 3000 têtes de moutons et 500 têtes de veaux par jour. La Chine détiendrait 10 % de la propriété du projet, qui sera opéré par le groupe GIAD qui fait partie du Complexe Industriel Militaire. A travers sa filiale ETEGAHAT spécialisée dans la production de viande, GIAD est déjà le principal exportateur de viande au Soudan, notamment vers l'Egypte, grâce à son abattoir Alkadaro dans le nord de Khartoum, le plus grand du pays, qui a été inauguré en septembre 2019 et qui avait été construit par les Turcs.
- **Ethiopie – Les importations d'huiles alimentaires représentent chaque mois 48 MUSD.** Dans un contexte de pénurie de devises, 48 MUSD sont nécessaires, chaque mois, pour importer les besoins en huile alimentaire du pays (soit 40 ML/mois). Le Ministère du Commerce et de l'Industrie souligne le besoin urgent de substitution aux importations, les huiles alimentaires représentant 5% des importations du pays et la production locale ne couvrant que 12% des besoins alimentaires du pays. L'huile de palme est la principale huile importée et consommée en Ethiopie, suivie de l'huile de tournesol, mais les attentes des consommateurs évoluent et se détournent progressivement de l'huile de palme. Actuellement, 8 usines de production d'huile seraient en construction dans la région Amhara avec une capacité globale de raffinage d'environ 2500 T/j. Cette capacité de transformation devrait s'ajouter à celle des 11 usines déjà existantes dans le pays. Le 27 décembre, le groupe AMA, engagé dans la production de papier et de papier d'emballage, posait la première pierre d'une nouvelle usine de transformation d'huile à Hawassa (Sidana) : cette usine devrait produire 100 T d'huile/j dès la première année pour atteindre 300 T/j d'ici 3 ans. Les enjeux d'approvisionnement en matière première locale restent très importants.

\*\*\*\*\*

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :  
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi  
à l'adresse : [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya)



**Auteur** : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

**Copyright** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité** : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email** : [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*